



# Assises départementales de l'arbitrage

Le 13 février 2016 de 9h à 12h30  
à l'espace culturel et sportif  
J. Bourdette de Montbeton

Présence d'arbitres internationaux

L'officiel \*  
au cœur du jeu

Débats

Statut de  
l'officiel \*

Recrutement  
et formation

\*juge, arbitre, OTM, commissaire ...

# RECUEIL DES ATELIERS

Avec le soutien de :



et



Le Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (CDMJSEA 82) et le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), le service départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), avec l'appui de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, ont organisé les 1ères assises départementales de l'arbitrage, le samedi 13 février 2016, de 9h à 12h30 à l'espace culturel et sportif de Montbeton (rue Jean Bourdette)

Né d'une double volonté de mettre à l'honneur la fonction d'officiel dans le mouvement sportif, mais également d'initier des échanges inter-disciplinaires, ces assises ont réuni plus de 50 personnes toutes impliquées auprès de différentes structures sportives du département, mais aussi de la région (clubs, comités départementaux et régionaux)

Après l'ouverture des assises réalisée par Michel Weill, maire de Montbeton et conseiller départemental, Mrs Gérard Galey (CDMJSEA) et Gérard Bonnet (CDOS) ont présenté les objectifs de cette manifestation, Patrick Vajda (président de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports – AFCAM) a remercié la tenue de ces assises. Enfin, M. Pierre Besnard, Préfet de Tarn-et-Garonne, a tenu à rappeler le rôle éducatif élémentaire de la fonction d'officiel, dans le sport, même si celui-ci se heurte trop souvent à des préjugés négatifs, totalement injustifiés.

Il s'est également engagé à ce qu'une restitution des débats qui se sont déroulés au cours de ces 1ères assises de l'arbitrage, soit très largement diffusée afin que ceux-ci puissent être bénéfiques au plus grand nombre d'acteurs du monde sportif.

Place donc aux 2 ateliers à partir de 10h :

### **Atelier 1 : Le statut, le recrutement, la fidélisation et la formation de l'officiel (juge, arbitre, commissaire, table de marque...)**

Animé par Pierre FAUVEAU, inspecteur de la jeunesse et des sports, cet atelier aura permis de faire un point sur le nombre de juges/arbitres, toutes fédérations confondues, et de constater une progression significative de celui-ci, mais trop insuffisante par rapport au nombre de rencontres sportives. Cela a notamment conduit les fédérations sportives à trouver des solutions afin de substituer à l'absence d'officiels, prêtant parfois lieu à des initiatives riches sur le plan éducatif (auto-arbitrage par les jeunes sportifs, implication des parents...).

Patrick VAJDA, ancien juge-arbitre international en escrime, et représentant l'AFCAM, a rappelé que le juge/arbitre bénéficiait d'un statut renforcé, lui reconnaissant notamment une mission de service public depuis 2006. Ce statut se trouve renforcé depuis peu, avec l'instauration de nouveaux droits, notamment pour les officiels œuvrant au niveau international, les rapprochant des avantages accordés aux sportifs de haut-niveau.

La féminisation de l'arbitrage a également été abordée, et présentée comme un axe à privilégier dans les stratégies fédérales.

Laurence DESMARS, directrice départementale de l'UNSS, a pu présenter le dispositif national des « jeunes officiels », permettant à chacun des licenciés de cette fédération scolaire, de découvrir l'arbitrage, et pour les plus intéressés, de s'engager de manière durable dans cette voie. La difficulté réside cependant dans le transfert de ces jeunes officiels en direction des fédérations unisports.

## **Atelier 2 : L'officiel au cœur du jeu**

Animé par Patrick GORINAT, professeur de sport à la DDCSPP de Tarn-et-Garonne, cet atelier aura permis aux 22 participants d'aborder de nombreux thèmes en lien avec la pratique de l'arbitrage.

Franco DI GUGLIELMO, juge/arbitre international en savate boxe-française, a parlé de l'apport de son expérience en tant qu'ancien pratiquant et entraîneur de haut niveau, dans sa fonction actuelle d'officiel, notamment dans la volonté de privilégier l'esprit à la règle dans certaines situations.

Nicolas MAESTRE, arbitre international et formateur national auprès de la Fédération Française de Basket-Ball, a parlé de sa riche expérience et exposé une semaine type de sa vie d'officiel.

Il a ensuite longuement comparé l'arbitrage de haut-niveau avec celui des plus jeunes, trouvant de nombreuses différences, souvent liées aux moyens mobilisés (financiers, humains, techniques), mais également quelques similitudes telles l'impartialité, la passion, ainsi que la solitude de la fonction, ainsi que la gestion des tensions.

Ce sujet aura d'ailleurs longuement occupé les participants, qui ont pu échanger sur les pratiques en cours dans les différentes fédérations sportives, pour limiter les incivilités quelque soit le niveau.

Après ces débats qui auront duré plus de 2h, les organisateurs ont remercié tous les participants, et ont rappelé l'existence d'un challenge départemental récompensant de jeunes arbitres.

M. Patrick VAJDA (AFCAM) a souhaité retenir 3 mots qui ont été souvent cités, synthétisant les problématiques actuelles de l'arbitrage :

### **VALORISATION / RECONNAISSANCE / RESPECT**

Il a aussi insisté sur l'importance de sensibiliser les jeunes à l'arbitrage et à la connaissance des règles du jeu, tout comme le formidable vivier que peut représenter la population féminine.

Enfin, il a tenu à relativiser l'apport de la vidéo dans l'arbitrage dans le haut-niveau, avec le risque de déshumaniser totalement la fonction.

Pour conclure, Mme Véronique ORTET, directrice de la DDCSPP de Tarn-et-Garonne, a fait part d'une grande qualité des débats dans chacun des 2 ateliers.

Elle a notamment relevé le rôle trop peu exploité de l'officiel dans la « chaîne éducative », complétée par les dirigeants, les éducateurs, les parents...

## RECUEIL DE L'ATELIER N°1 : Le statut, le recrutement et la formation des officiels

Le débat est introduit en évoquant le dispositif des « jeunes officiels » porté par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)

La directrice du service départemental UNSS de Tarn et Garonne, Mme Laurence Desmars, présente les grandes lignes du dispositif :

- Les « jeunes officiels » sont formés au sein des associations sportives créées au sein des collèges ou lycées
- Cette formation revient aux professeurs d'éducation physique et sportive (EPS), lors des heures consacrées à la pratique UNSS
- La sensibilisation à l'arbitrage s'effectue, dans un premier temps, de manière très large, en positionnant tous les jeunes sportifs en situation
- Puis, seuls les élèves volontaires à poursuivre dans la voie de l'arbitrage en UNSS sont suivis et accompagnés de manière plus poussée

C'est donc un travail de plusieurs années, puisque les élèves de 6<sup>ème</sup>, inscrits à l'UNSS, peuvent intégrer le dispositif, et parfois le quitter après la terminale en lycée !

En Tarn et Garonne, on recense environ 700 jeunes arbitres ou juges en herbe, officiant du niveau départemental jusqu'au plus haut niveau national (championnats de France)

L'intérêt de ce dispositif est double :

- 1/ garantir l'indépendance de l'UNSS dans la gestion de ses compétitions
- 2/ permettre à chaque élève athlète de découvrir cette fonction, incontournable dans la pratique sportive

En Tarn-et-Garonne, la démarche d'accompagnement et de formation des jeunes officiels fonctionne ainsi ;

- De septembre à décembre, en même temps que les équipes UNSS se composent, les enseignants d'Education Physique et Sportive (EPS) repèrent et forment les élèves aux bases de la fonction d'officiel, selon les disciplines proposées.
- Le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de janvier de chaque année, c'est la journée de certification des jeunes officiels. Pour cela, des rencontres sportives sont organisées mais sans enjeu compétitif. Les jeunes officiels vont alors être observés et évalués par les enseignants d'EPS, et obtiendront à la fin, un diplôme. Cette démarche de reconnaissance institutionnelle (remise de diplôme de jeune officiel) est importante pour la valorisation du jeune élève.
- Suite à cela, dès le début des compétitions, qui s'opère principalement dans le courant du mois de janvier, les jeunes officiels sont alors désignés au cours des différentes phases qualificatives, pouvant aller jusqu'au championnat de France.
- Les jeunes officiels qui sont allés jusqu'au niveau national obtiennent une note minimale de 16/20 à l'option EPS facultative, avant l'épreuve d'oral.

La principale difficulté réside dans le transfert de cette fonction de jeune officiel dans le cadre de l'UNSS vers la pratique en milieu fédéral unisport.

En cela, le milieu scolaire est plus protecteur avec les jeunes officiels, car la pratique s'effectue devant un public très faible, souvent constitués d'élèves et d'enseignants, le mercredi après-midi.

Les jeunes officiels sont ainsi dans un environnement sécurisant pour eux, qu'ils ne retrouvent pas forcément en milieu fédéral.

En effet, la plupart de ces jeunes officiels sont également sportifs en club, et connaissent le contexte compétitif dans leur discipline, en tant que pratiquant.

Peut être que ce même contexte n'est pas rassurant pour eux, et ne manifestent donc pas leur intention de poursuivre leur fonction de « jeune officiel » dans cet environnement.

Pour lever cette difficulté, il faudrait garantir un accompagnement par un responsable fédéral, aguerri à la fonction d'arbitre, pour faciliter l'intégration progressive de ces « jeunes officiels » au sein de la cellule d'arbitrage départementale, quelque soit la discipline sportive.

Il existe de nombreuses conventions liant l'UNSS avec des fédérations unisport homologues, qui définissent notamment des niveaux d'équivalence en matière de juges/arbitres, sans que celles-ci ne soient réellement fonctionnelles, du moins en Tarn-et-Garonne.

Mais, ces conventions sont trop souvent méconnues, pour des raisons encore difficiles à identifier aujourd'hui.

Laurence Desmars rappelle alors toute sa disponibilité pour améliorer cette voie, si le milieu fédéral en fait la demande

Le débat s'oriente ensuite sur l'existence d'un ou de plusieurs profils, permettant de repérer des aptitudes à devenir un futur juge/arbitre, notamment chez les jeunes sportifs ?

Plusieurs pistes sont approuvées par l'ensemble de la salle parmi le fait :

- d'avoir déjà pratiqué la discipline en tant que sportif, sans nécessairement avoir eu un bon niveau
- d'avoir la capacité à ne pas intervenir trop rapidement sur les situations de jeu
- de trouver du plaisir à officier
- d'avoir une approche pédagogique, un peu similaire à celle de la fonction d'éducateur, pour arriver à prévenir, expliquer, justifier et parfois sanctionner
- d'être pleinement conscient des responsabilités qui lui incombent

Il est également unanimement reconnu que la fonction de juge/arbitre peut changer fondamentalement le caractère et la sensibilité d'une personne, quelque soit son âge, son sexe, son vécu en tant que sportif

Patrick Vajda, président de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM), présente alors l'association qu'il dirige, et présente également l'évolution du statut de la fonction d'officiel en France.

Il rappelle avant tout qu'on recense près de 225000 juges/arbitres en France, toutes fédérations confondues, dont 400 environ, qui bénéficient d'un statut professionnel.

Pour poursuivre le débat sur l'UNSS, il félicite celle-ci pour avoir enregistré son 100 000<sup>ème</sup> jeune officiel formé cette saison !

Il met en avant le rôle fondamental de l'UNSS dans le développement de la fonction d'officiel, présentant celle-ci comme un réservoir pour les fédérations unisport, malheureusement trop peu exploité !

L'AFCAM a été créée en 1985, sous l'impulsion de plusieurs représentants du corps arbitral, dans une volonté de rassemblement pour une meilleure reconnaissance de cette fonction.

Cette même fonction de juge/arbitre est gérée par l'organe fédéral d'appartenance, au sein de laquelle l'AFCAM n'a aucun pouvoir d'intervention.

L'AFCAM a permis notamment de faire évoluer significativement le statut d'arbitre en France, qui est devenu un des premiers pays au monde à définir une reconnaissance légale de cette fonction.

Ce statut, reconnu dans le cadre du code du sport depuis 2006 :

1/ garantit au juge/arbitre la mission de service public

Il s'agit d'une avancée forte sur le pouvoir de dissuasion, car en cas d'agression sur un officiel, les peines pourront être plus lourdes, en cas de circonstances aggravantes

2/ reconnaît l'officiel comme indépendant dans l'exercice de ses fonctions

Ainsi, le juge/arbitre doit pouvoir prendre ses décisions en toute indépendance et en toute impartialité

3/ accorde un statut social et fiscal dérogatoire.

Par exemple, les 5515 premiers euros reçus au titre d'indemnités sont exemptés de charges fiscales et sociales, à condition de conserver toutes les pièces justificatives.

Patrick Vajda insiste sur le fait que ce statut réglementaire concerne tous les arbitres, quelque soit le niveau sur lequel ils officient !

Il est débattu de la différence de statut qui réside entre le corps arbitral et les autres acteurs de la performance sportive, notamment les entraîneurs/éducateurs, avec pour exemple :

- l'absence de carte professionnelle pour les arbitres, qui permettrait de renforcer l'importance de la formation

- l'absence d'échelles de niveaux pour les arbitres dans de nombreuses fédérations, à l'inverse des éducateurs/entraîneurs, pour lesquels des diplômes sont requis pour exercer suivant les catégories et les divisions

Christian Stierlé (US Montauban Rugby) présente en quelques mots les règles de la Fédération Française de Rugby en matière d'arbitrage :

- présence d'un représentant fédéral à chaque rencontre, qui doit être secondé par un délégué sportif, en charge de la sécurité et de la gestion du banc de touche et des changements de joueurs

- dans les séries régionales, chaque équipe doit présenter des licenciés justifiant une « capacité d'arbitrage », obtenue après avoir suivi une formation. Ces licenciés peuvent officier ainsi en tant que juge de touche. Dans le cas exceptionnel où un arbitre officiel ne peut être présent, un tirage au sort entre les 2 équipes détermine alors le club qui doit fournir un arbitre pour la rencontre.

Il est ensuite évoqué les difficultés, largement partagées, pour attirer et conserver de nouveaux juges/arbitres.

Il ressort que les personnes qui rejoignent les rangs du corps arbitral sont souvent des anciens sportifs, désirant poursuivre leur passion de manière différente.

La valorisation du statut de juge/arbitre, suite à la loi de 2006, joue également un rôle important dans l'attrait pour ces fonctions depuis quelques années.

Les fédérations redoublent d'effort pour installer ces jeunes et/ou nouveaux arbitres de manière durable dans leur exercice.

Pour cela, le rôle de la formation est prépondérant, comme le rappelle Alain Bigou, président du comité départemental de Sambo et arbitre international.

Dans ces formations, le travail sur la conduite pédagogique à tenir dans différentes situations doit être priorisé, tout comme l'approche psychologique, et notamment chez les plus jeunes.

Pour faciliter cet apprentissage chez les jeunes, le recours au tutorat est de plus en plus développé au sein des fédérations.

Il s'agit de désigner une personne ayant des compétences en matière de juge/arbitre, qui sera chargée de conseiller, d'accompagner et d'encadrer les jeunes officiels lors des rencontres où ils sont désignés.

Dans certaines fédérations, le tuteur tient à jour un livret d'accompagnement du jeune arbitre, qui permet d'y consigner les étapes de son apprentissage et les conseils apportés.

Il est ensuite évoqué, à l'image des méthodes en cours dans les écoles de sports, le caractère ludique à accorder aux formations de jeunes officiels.

Il faut susciter leur intérêt et valoriser la participation active de l'officiel dans le déroulement de la tâche sportive, non pas dans la faculté à siffler facilement, mais dans le fait d'être au plus près de l'action.

Henri Duges, président du comité départemental de Tarn-et-Garonne de hand-ball, évoque le suivi effectué par les tuteurs, souvent désignés au sein même du club, sur les jeunes arbitres.

Dans les catégories des plus jeunes, il y existe une charte qui incite les jeunes handballeurs à s'engager à arbitrer sur quelques matches en cours de saison. La même démarche existe aussi pour le « coaching »

Cette initiative permet de repérer des jeunes joueurs ayant des facilités à diriger les rencontres, et qui seront alors sollicités pour intégrer l'école d'arbitrage (quand il y en a une dans son club) ou le dispositif de formation au sein de l'instance départementale ou régionale.

Au sujet des écoles d'arbitrage, c'est une démarche qui tend à se généraliser au sein des clubs de hand-ball, démontrant l'importance du club dans la capacité à mobiliser des ressources humaines, matérielles, financières disponibles et adaptées.

La Fédération Française de Basket-Ball a également développé, depuis de nombreuses années, les écoles d'arbitrage au sein des clubs, instituant le recours au tutorat, mais également les séquences de formation au plus près des licenciés de l'association sportive

Brigitte Desbois, présidente de la Ligue Midi-Pyrénées de Basket-Ball, présente le dispositif « Je Joue, J'Arbitre, Je Participe » (JAP), qui s'applique dans les écoles de mini-basket.

Il s'agit de rendre le jeune basketteur, acteur de sa pratique, en découvrant les bases de son apprentissage technique, en participant aux différentes tâches liées à la vie de son équipe et de son club mais surtout en endossant la fonction d'arbitre au cours des rencontres et tournois, ainsi qu'à l'entraînement.

La question de la valorisation de la fonction de juge/arbitre est abordée, notamment au travers des remises de médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (JSEA) notamment.

Gérard Galey, président de l'instance départementale JSEA, confirme cette tendance, tout comme la difficulté qu'il rencontre à recevoir des candidatures de jeunes officiels de la part du mouvement sportif pour un challenge « Jeune Arbitre Bénévole » spécifiquement créée pour eux, en Tarn et Garonne.

La communication autour de ce challenge, et d'autres possibilités de distinction, pose également souci, dans la mesure où celle-ci devrait être orientée en direction des commissions d'arbitrage des comités départementaux, qui connaissent les officiels.

Ce déficit de reconnaissance est également repéré parfois même au sein des clubs dans lesquels les arbitres peuvent être licenciés, suivant les fédérations.

Les officiels ont parfois le sentiment d'être mis à part du fonctionnement sportif du club.

Quelques illustrations sont exposées telles que :

- l'absence d'une tenue sportive aux couleurs du club pour les jeunes officiels
- l'absence de participation aux entraînements des sportifs, alors que cela permettrait à chacun de se côtoyer et d'améliorer leur progression
- l'apparition de conflits avec les éducateurs/entraîneurs ou dirigeants de leur propre club, au cours des rencontres sportives

Concernant les contestations des éducateurs/entraîneurs, il apparaît nécessaire de mieux inclure l'arbitrage dans les cycles de formation de ces techniciens, quelque soit leur niveau d'exercice.

La parole est ensuite donnée à M. Jérôme Boscari, en charge de la commission des arbitres au sein du district de Football du Tarn-et-Garonne.

Il associe les difficultés liées au recrutement des jeunes arbitres aux enjeux de la compétition, et des ses dérives possibles.

Le district de Football avait exploré l'arbitrage des rencontres de jeunes par d'autres jeunes arbitres en formation. Ils se sont souvent confrontés au manque de respect, souvent de la part des adultes présents (entraîneurs, dirigeants ou public), et parfois de la méfiance de la part des jeunes joueurs.

Une difficulté réside ensuite dans les obligations imposées aux clubs en matière d'arbitre.

Dans les catégories de jeunes (jusqu'aux U13), il est plus facile aux clubs de présenter un ou plusieurs arbitres. De plus, le format des rencontres (tournois ou plateaux) confère un environnement plus convivial que les rencontres uniques à partir du niveau U15.



Ainsi, un jeune arbitre peut sur la même après-midi jouer avec ses partenaires pour son équipe et arbitrer sur d'autres rencontres, avec ce sentiment d'appartenance à un club quelque soit sa fonction.

M. Boscari insiste alors sur le rôle que doit jouer le club dans la valorisation de l'arbitrage.

Il regrette que dans le milieu du football, le corps arbitral se soit éloigné des clubs.

Concernant la formation des jeunes arbitres, il relève que ceux-ci sont souvent très rigoureux et très attentifs au sentiment de neutralité qu'ils doivent inspirer sur les joueurs des 2 équipes.

C'est d'autant plus vrai lorsqu'ils arbitrent une équipe de leur club d'appartenance, notamment pour ne pas donner l'impression d'avantager ses camarades.

Sur cette pratique, à l'image du judo qui interdit l'arbitrage par une personne du même club que l'un des 2 judokas présent, les positions sont très variables d'une fédération à l'autre.

La Fédération Française de Judo et Disciplines Associées favorise la mixité au sein de la formation des jeunes arbitres, qui participent aux mêmes formations que les officiels en âge adulte. Cela permet notamment de faciliter le tutorat déjà évoqué plus haut, mais également de permettre aux jeunes officiels de pouvoir s'inspirer de l'expérience de leurs pairs adultes au cours des stages de formation.

L'échange se poursuit autour de la féminisation de l'arbitrage.

Patrick Vajda indique sur parmi les 225 000 juges/arbitres recensés en France, 20% sont des féminines, soit 45 000 environ.

Félicie Llorente, présidente de la commission départementale des officiels en basket-ball, présente la synthèse des résultats d'un sondage récent effectué auprès des officiels féminins :

- D'une manière générale, les jeunes filles et femmes ont du mal à s'impliquer dans l'arbitrage
- La majorité des officiels sont de sexe masculin, et encore plus dans le haut-niveau
- Elles ont le sentiment d'être peu encadrées et soutenues
- Elles rencontrent de réelles difficultés dans la mixité avec les basketteurs masculins ou le public masculin présent autour des terrains

Il ressort qu'aujourd'hui, assurer la présence d'une arbitre féminine sur des rencontres entre équipes masculines est très difficile, y compris lorsqu'elle est associée à un arbitre masculin, puisque l'arbitrage est constituée de 2 personnes en basket-ball.

Cependant, en Tarn et Garonne, le nombre d'officielles augmente, avec plus de 25 arbitres féminines, illustrant une tendance à la hausse par rapport aux dernières saisons.

Dans le football, au plus haut niveau, on commence à voir officier des femmes arbitres lors des rencontres professionnelles masculines.

De plus, en compétition internationale féminine, les rencontres sont arbitrées systématiquement par des femmes.

Cette tendance se retrouve également dans le meilleur niveau régional (championnat honneur), où il y a eu de jeunes femmes arbitres qui ont officié, et il semblerait que le respect des joueurs envers elles, serait bien meilleur que celui affiché devant leurs pairs masculins.

Au niveau départemental, les jeunes filles arbitres officient encore principalement avec des équipes féminines.

Cette mixité progressive dans le corps arbitral s'intègre dans le cadre du plan de féminisation orchestré par la FF de Football et ses organes déconcentrés (ligues et districts), et s'accompagne d'un effort important de précaution et d'accompagnement.

Pour Patrick Vajda, la féminisation est un vecteur indispensable, au même titre que l'UNSS, pour développer et attirer de nouvelles vocations.

A ce titre, l'AFCAM a développé quelques analyses et tirent les conséquences suivantes :

- Même si les performances physiques sont inférieures chez les arbitres féminines, elles compensent par une meilleure capacité d'anticipation et un meilleur sens du placement que leurs homologues masculins, dans les sports collectifs.
- Dans les situations conflictuelles au cours de rencontres masculines, le respect est plus marqué envers une femme arbitre par les sportifs, et celle-ci n'a donc pas à hausser le ton de sa voix, ni à s'imposer physiquement comme c'est souvent le cas avec ses homologues masculins.

Patrick Vajda reconnaît aux femmes arbitres une capacité à ne pas aller au conflit et à développer une meilleure « science » du placement

L'AFCAM plaide donc auprès des fédérations un recours plus régulier à la mixité au niveau de la désignation des officiels.

Henri Duges (hand-ball) présente l'exemple atypique de 2 sœurs jumelles, Charlotte et Julie Bonaventura, qui arbitrent en paire, au plus haut niveau international et national des rencontres masculines et féminines.

Pour M. Duges également, la féminisation de l'arbitrage doit être un axe prioritaire dans les réflexions fédérales.

Jérôme Boscardi (football) confirme que les jeunes filles et femmes arbitres sont plus écoutées, mais ont également une tendance à mieux se préparer pour être véritablement considérée pour leur performance et non pas le fait qu'elles soient une femme.

Après avoir précisé que la position et le statut de l'arbitre est au cœur de la formation dispensée dans le cadre du dispositif des « jeunes officiels », Laurence Desmars (UNSS) abonde également dans le fait que les jeunes filles chercheront à être moins autoritaires que les garçons. Elle reconnaît également le fait que les jeunes filles ont plus d'appréhension à arbitrer (« peur de mal faire »), mais cela va alors les pousser à rester dans le respect des règles et à l'explication des décisions.

Suite à cet échange sur la féminisation de l'arbitrage, la question de la création des écoles d'arbitrage est posée.

La FF Hand-Ball a engagé une réforme complète qui encourage chaque club à créer en son sein une école d'arbitrage.

Pour cela, il a été créé un label d'école d'arbitrage, sur la base d'un cahier des charges à la fois contraignant et valorisant.

Une fois formé dans leur club, les jeunes arbitres sont alors pris en charge et suivis par des personnes expertes, désignées au sein des comités départementaux de hand-ball.

Brigitte Desbois (basket-ball) confirme l'importance de repérer et préparer les futurs officiels à la base que représente le club. La FF de Basket-Ball s'est engagée dans cette démarche de longue date, et développe depuis peu, des outils qui doivent permettre aux clubs d'optimiser leurs écoles d'arbitrage (plateforme e-learning de la FFBB).

L'école d'arbitrage est un excellent moyen de responsabiliser les clubs dans leur formation.

Jean Laban (rugby à XIII et Comité Régional Olympique et Sportif de Midi-Pyrénées) reconnaît que chaque discipline revêt des spécificités propres qu'il est normal de retrouver dans des dispositifs variés concernant l'arbitrage.

Cependant, il y a un grand intérêt à mutualiser les connaissances, les compétences et les moyens au travers d'initiatives transversales entre les disciplines.

Patrick Vajda (AFCAM) informe de la création d'un temps de formation, dit « tronc commun », par l'AFCAM. Cette formation s'adresse à des arbitres déjà aguerris, et repose sur les échanges inter-disciplinaires. La 1<sup>ère</sup> expérience avait été menée à Toulouse, il y a 3 ans, et le bilan avait été très positif. Le contenu de ce tronc commun est structuré autour de 4 axes :

- L'environnement juridique
- La problématique de la communication
- La prévention et la gestion des tensions
- La gestion du stress et la prévention de l'usure

A ce sujet, on voit l'intégration progressive de jeunes officiels dans des sections sportives au sein des établissements scolaires (collèges ou lycées), qui dépendent du Ministère de l'Education Nationale, ainsi que dans les structures du Parcours d'Excellence Sportive (pôles France et Espoirs notamment), sous la coordination du Ministère chargé des sports.

Ils sont suivis et accompagnés dans leur formation, tout en bénéficiant des aménagements, notamment en matière horaire.

Pierre Fauveau (DDCSPP) aborde ensuite la question de l'environnement des rencontres sportives et des situations problématiques que peuvent rencontrer les officiels.

Patrick Vajda (AFCAM) détaille un fait divers dramatique aux Pays-Bas, en 2012, où 4 jeunes joueurs, âgés de 14 à 16 ans, avaient battu à mort, un arbitre après que le père d'un d'entre eux, ait déclenché une bagarre.

Selon lui, cela doit illustrer le caractère extrême et absurde que peuvent parfois prendre les conflits autour des rencontres sportives.

S'il est important que la famille, et notamment les parents, puissent suivre leurs enfants dans les rencontres sportives, il est encore plus important qu'ils connaissent et trouvent la place qui leur incombe, notamment par rapport au respect de l'arbitre et de ses décisions.

Dans l'éducation du jeune sportif, et plus généralement du jeune enfant, le respect du cadre réglementaire et des garants de celui-ci est un fondement élémentaire. Cet apprentissage sera facilité si ce respect est partagé au sein de l'entourage des jeunes sportifs (éducateurs, dirigeants, parents).

En cela, l'apprentissage et l'explication des règles du jeu et des décisions prises est encore plus compliqué à transmettre aux parents, surtout quand ceux-ci n'ont pas de vécu sportif à titre personnel.

Jérôme Boscarri (football) reconnaît que des initiatives sont menées, mais qu'il est difficile de gérer et d'assainir l'environnement proche des rencontres de football, uniquement avec supports écrits ou visuels.

Il réaffirme encore le rôle fondamental que doit jouer le club, dans l'éducation des entraîneurs, des arbitres, joueurs, dirigeants et spectateurs.

Il regrette également que les jeunes sportifs, footballeurs en l'occurrence, ne soient que trop peu impliqués dans l'apprentissage des règles du jeu et de la fonction d'arbitre.

Patrick Vajda (AFCAM) abonde en ce sens, et précise que dans l'esprit des jeunes sportifs, l'arbitre est toujours celui qui « sanctionne » ou « note » !

La fonction pédagogique de l'officiel auprès des jeunes sportifs est sous-exploitée, et son image en pâtit.

Concernant le rôle du club, il encourage l'implication des arbitres qui y sont licenciés à prendre part aux réunions techniques avec les éducateurs/entraîneurs, à participer aux entraînements, à parfaire la connaissance des règles du jeu par les jeunes sportifs...autant de démarches qui aujourd'hui reconnues comme des « initiatives » alors qu'elles devraient être « routinières » !

Pierre Fauveau (DDCSPP) précise que les clubs et le corps arbitral sont appuyés en ce sens par les pouvoirs publics, y compris dans le sport amateur.

En Tarn-et-Garonne, une mesure d'interdiction de fréquenter une enceinte sportive administrative a déjà été prononcée à l'encontre d'une personne, qui avait agressé un arbitre de football au cours d'une rencontre de jeunes.

Ces mesures ne s'appliquent pas seulement au secteur professionnel, et peuvent parfois répondre aux difficultés rencontrées par les clubs amateurs, dans le cas d'individus qui posent régulièrement des problèmes lors des rencontres.

Il déplore également le rôle parfois néfaste de l'exposition médiatique de certains actes ou faits.

Félicie Llorente (basket-ball) évoque un cas personnel d'un parent contestataire au bord d'un terrain, auprès duquel elle est intervenue de manière énergique.

Ce cas personnel illustre le fait que chaque officiel aura sa propre attitude face à des situations conflictuelles, selon son expérience, son vécu, ses compétences...mais aussi, en fonction de l'environnement censé le conforter et le protéger.

Au sujet de l'environnement, Jean Laban (CROS et rugby à XIII) justifie l'intérêt de filmer les rencontres, y compris dans les catégories de jeunes. Cela peut avoir un effet dissuasif, mais peut également servir de support visuel en cas de troubles graves pour l'instance disciplinaire fédérale, voire pour la justice.

Laurence Desmars (UNSS) croit beaucoup à l'éducation des jeunes et à la sensibilisation des parents, et plus généralement des spectateurs.

A ce titre, la plupart des règlements fédéraux autorisent les clubs à expulser des spectateurs de l'enceinte sportive, s'ils dégradent le climat de la rencontre.

Mais, il faut savoir à qui revient cette tâche !

Les dirigeants et les éducateurs/entraîneurs ne sont pas formés à cela, et sont parfois confrontés à la connaissance qu'ils peuvent avoir avec les personnes incriminées.

Le ou les arbitres n'ont pas non plus vocation à intervenir directement auprès de spectateurs.

Une fois de plus, la relation entre le club et le corps arbitral est évoquée, et la nécessité d'instaurer une confiance mutuelle.

Christian Stierlé (rugby) aborde la différence entre les sports pratiqués en intérieur et ceux pratiqués à l'extérieur. Il est ainsi plus difficile de repérer des conduites déviantes parmi les supporters dans les stades extérieurs, surtout lorsque ceux-ci sont grands.

Il convient ici de rappeler toute la différence entre le secteur professionnel et le secteur amateur, et la nécessité de préserver l'intégrité physique et morale du corps arbitral.

Henri Duges (hand-ball) fait part de son expérience de la gestion d'événements sportifs internationaux. Il confirme la possibilité pour l'organisateur de la rencontre de suspendre celle-ci en cas de débordements susceptibles de perturber son déroulement, quelque soit l'ampleur. Néanmoins, il reconnaît la difficulté de cette démarche, ainsi que celle d'expulser un spectateur de l'enceinte sportive.

Pierre Fauveau (DDCSPP) rappelle que pour le milieu amateur, les forces de l'ordre locales (gendarmerie, police) peuvent être sollicitées.

La responsabilité civile et pénale de l'organisateur de la rencontre, quelque soit son ampleur, peut effectivement être engagée en cas d'incidents graves, pour lesquels il aura été démontré qu'aucune initiative n'a été prise pour les cesser ou les limiter.

Il regrette que les instances fédérales n'aient pas de pouvoir disciplinaire sur les spectateurs, notamment les non licenciés.

Il fait appel au « bon sens » des dirigeants dans leurs interventions, sachant que le ton du dialogue est essentiel pour améliorer la situation.

Pour conclure, Patrick Vajda (AFCAM) présente une expérimentation menée dans un département, qui rassemble les pouvoirs publics en charge de l'ordre (procureur de la république, gendarmerie, police) et les instances sportives. Cette instance traite de manière régulière les troubles à l'occasion de rencontres sportives, qui ne relèverait pas de la loi. Ils ont institué le pouvoir de convoquer les personnes incriminées, avec la possibilité de prononcer des « travaux légers d'intérêt généraux » en lien avec le sport. Ce n'est pas une initiative avec une existence légale propre, mais une entente entre les différents acteurs, tout à fait logique, mais malheureusement trop rare.

## RECUEIL DE L'ATELIER N°2 : L'officiel au cœur du jeu

En introduction, la parole est donnée à Franco Di Guglielmo (savate boxe française) qui expose ses motivations pour s'engager dans la fonction de juge/arbitre. Il souhaitait avant tout rester proche de la performance en tant qu'acteur, et ressentir « l'adrénaline » partagée avec les autres acteurs (sportif, entraîneur)

Il a eu un passé de sportif et d'entraîneur de haut niveau.

Il considère que cela a influencé sa posture en tant qu'arbitre, et notamment dans l'idée forte de s'en tenir le plus possible dans le respect et l'application des règles, sans que ses décisions ne puissent pas influencer significativement le résultat final.

Selon lui, ce n'est pas à l'arbitre de décider qui doit gagner, ceux sont les sportifs qui doivent le faire

Gérard Bonnet (aviron) présente également un peu son parcours en tant que sportif d'abord, puis en tant que juge/arbitre.

Il a rapidement compris qu'il n'avait pas les capacités pour engager une carrière de haut-niveau. Mais, son goût pour la compétition et les grands champions l'ont attiré vers les fonctions officielles

Il rejoint Franco Di Guglielmo sur l'adaptation nécessaire du juge/arbitre selon les catégories et les niveaux auprès desquels on officie.

Avec les jeunes, l'officiel doit être considéré comme un accompagnant à la performance.

François Meston (badminton) reprend une expression courante sur le fait que lorsqu'il y a une superbe rencontre sportive, on oublie qui l'a arbitré, et qu'à l'inverse, on se rappelle longtemps des décisions arbitrales litigieuses.

Comme Gérard Bonnet, il considère que le rôle du juge/arbitre pour les jeunes doit être assimilé à celui de l'éducateur, même s'il ne doit pas s'y substituer.

Il évoque ensuite le paradoxe de l'application des règles du jeu et de leurs interprétations modulables selon les niveaux et catégories, qui peuvent parfois conduire à des problèmes de compréhension notamment chez les plus jeunes.

Franco Di Guglielmo (savate boxe française) confirme le fait qu'il faille accompagner les jeunes.

Les juges/arbitres ont un rôle éducatif, mais la sanction est également éducative notamment quand les fautes sont récurrentes.

Quand on a le temps (lors des temps de pause sur des compétitions par exemple), il va souvent revoir les jeunes pour leur réexpliquer les situations sur lesquelles il a dû intervenir.

L'adulte-arbitre ne doit pas être perçu par le jeune sportif comme « le méchant »

Il concède cependant que le juge/arbitre peut se tromper, et que certains se trompent plus que d'autres et plus souvent.

Christian Mohr (tennis) constate que les parcours individuels sont souvent différents, mais qu'il persiste une similitude, à savoir celle d'avoir toujours commencé en tant que pratiquant sportif.

Il regrette que de manière générale, le rôle de juge/arbitre est trop méconnu par les sportifs, notamment dès le plus jeune âge.

Au contraire même, le juge/arbitre a souvent une image négative auprès des jeunes. Il pense que c'est dû à une vision très simpliste que les sportifs jouent et l'arbitre doit appliquer des règles.

Hors, ces règles sont souvent méconnues par les sportifs eux-mêmes

Patrick Gorinat (DDCSPP) questionne les participants sur les qualités et compétences attendues pour solliciter un sportif dans une démarche de formation aux fonctions de juge/arbitre.

François Meston (badminton) décrit des différences entre le haut niveau et les compétitions locales/départementales.

Cependant, les catégories de jeunes et le niveau départemental représentent la base de tout juge/arbitre en formation

Pour Nicolas Maestre (arbitre international de basket-ball), il attend que les plus jeunes sifflent. Il veut les sentir « actifs », et ne pas rester dans une attitude passive. Il pense qu'un jeune qui est écouté par ses « copains » et qui arrive à diriger le jeu, présente déjà une qualité importante

Dans le haut-niveau, c'est un peu l'inverse, moins l'arbitre interviendra avec le sifflet, mieux cela sera.

Il parle de l'effet « Solex » : le jeu dans le basket du haut-niveau est toujours en accélération et l'arbitre doit le freiner de temps en temps.

Gérard Bonnet (aviron) regrette que des jeunes contestent des interventions ou décisions prises par des adultes parfois !

Pour éviter cela, il faut qu'ils découvrent l'arbitrage ! Il lui est déjà arrivé de prendre des jeunes rameurs sur le bateau suiveur pour qu'ils se rendent compte de la fonction de juge/arbitre. Il a pu en questionner certains sur les décisions à prendre dans certaines situations, et se sont alors trouvés en difficulté face à la rapidité des choix à faire.

Selon Gérard, il faut aussi beaucoup de psychologie, de diplomatie, de neutralité, de calme, du respect et de l'humilité, et ce en toutes situations

Nicolas Maestre (arbitre international de basket-ball) explique qu'en basket, il est acté que la plupart des jeunes doivent prendre le sifflet durant leur parcours de joueur, tout comme d'officier à la table de marque.

Il enchaîne ensuite sur la problématique de l'image du juge/arbitre auprès des jeunes.



Il évoque 2 anecdotes :

- la 1<sup>ère</sup> dans un club professionnel de basket, le président du club avait collé au mur une affiche aux joueurs « espoirs » pour leur signifier que celui qui prendra une faute technique lors du prochain match, devra arbitrer chez des jeunes. Le fait d'arbitrer est alors présenté comme une sanction pour le joueur !
- la 2<sup>nde</sup> concerne la désignation quasi-systématique des élèves « dispensés » ou « inaptes » aux fonctions d'arbitres lors des cours ou des compétitions scolaires. Il est alors facile de faire le raccourci entre l'inaptitude physique et la fonction de juge/arbitre, notamment pour des jeunes encore immatures.

Fabrice Favaretto (volley-ball) décrit le fait d'avoir été sensibilisé à l'arbitrage comme un avantage pour un sportif, notamment sur la connaissance des règles et leur application.

Dans les sports de salles, l'arbitrage est très important.

Il reconnaît l'importance des Journées Nationales de l'Arbitrage (JNA), organisées chaque année au mois d'octobre. A cette occasion, les clubs se sentent impliqués dans la participation des jeunes, et ces derniers s'y engagent plus facilement, sans que ce ne soit dévalorisant.

En effet, ces mêmes jeunes ont souvent une très mauvaise image de l'arbitrage.

Jean-Jacques Royer (football) présente les dispositions concernant les désignations d'arbitres dans les catégories de jeunes.

Lors des plateaux en catégorie « U13 », il est obligatoire pour les clubs de faire arbitrer des jeunes qui ne pourront pas jouer.

Cette mesure est peu appliquée par les dirigeants de clubs, sauf quand une menace de sanction pèse. Les éducateurs et entraîneurs auraient du mal à désigner des jeunes joueurs pour arbitrer, par crainte que ces derniers puissent leur en vouloir.

Pourtant, il reconnaît que les jeunes arbitres qui officient prennent du plaisir, surtout lors des finales.

M. Royer regrette également que les sanctions ne soient pas assez régulières et manquent de fermeté à l'attention des éducateurs/entraîneurs lorsque ces derniers s'en prennent à des jeunes arbitres.

Il rappelle que ces mêmes entraîneurs/éducateurs, lorsqu'ils sont diplômés, ont reçu une formation sur les règles du jeu. Or, les contestations portent souvent des interprétations différentes suivant les situations.

Il aborde le problème d'image que la vitrine du foot professionnel peut parfois véhiculer, et que cela peut rejaillir sur le comportement des éducateurs/entraîneurs, joueurs et même parents !

Le district de Tarn-et-Garonne forme 15 à 20 jeunes arbitres par an, mais en perd autant chaque saison !

Si un jeune réussit à officier durant 2 saisons à l'arbitrage, alors on peut commencer à envisager un engagement durable. Mais, ces 2 saisons sont souvent difficiles surtout à cause de l'environnement extérieur.

M. Royer présente un exemple : au cours du 1<sup>er</sup> match d'une jeune fille en tant qu'arbitre, un éducateur l'a régulièrement invectivé et elle a fondu en larmes à la fin de la rencontre. Lors de la convocation de l'éducateur devant la commission de discipline, ce dernier (dont il a été constaté qu'il n'avait aucun diplôme fédéral) n'a présenté aucune excuse et n'a pas retiré un seul mot des propos tenus à l'égard de la jeune fille.

Gérard Bonnet (aviron) déplore que les entraîneurs de nos petits clubs aient souvent été compétiteurs par le passé, et n'actualisent pas ou trop peu leurs connaissances sur les règles du jeu.

D'où l'importance du recyclage ou de la formation en interne au club...parfois perçue comme une perte de temps par les éducateurs.

Patrick Gorinat (DDCSPP) évoque le caractère capital que revêt l'engagement du club dans la formation et la valorisation du juge/arbitre.

Yves Boussié (golf) présente la filière d'arbitrage dans le golf.

Il met notamment en avant les règles pour les championnats de France UNSS où chaque collègue participant doit présenter obligatoirement un arbitre.

Jorge Garcia (hand-ball) soulève à son tour le problème de la forte médiatisation en football et rugby.

En hand-ball, cette exposition médiatique est moins importante, et du coup, la pression sur les différents acteurs sportifs est également moins oppressante.

Malgré les résultats exceptionnels connus dans de nombreuses catégories, on constate une évolution préoccupante liée à l'afflux massif de nouveaux licenciés dans nos écoles de hand-ball. Nous perdons un peu en qualité au niveau de notre rôle éducatif, d'autant plus que la majorité des parents ne s'impliquent pas (ou alors très peu) dans la pratique de leurs enfants.

Dans les clubs, l'enfant qui vient pour la 1<sup>ère</sup> fois devrait d'abord apprendre les règles de base du hand-ball. Les 2 premières séances devraient être consacrées à l'apprentissage des règles élémentaires du jeu. Les parents devraient également y être conviés.

A titre personnel, il se reconnaît dans le profil de Nicolas Maestre, sur son envie d'arbitrer car cela lui permet de revenir au jeu malgré des capacités qu'il n'a plus aujourd'hui.

Boris Lacaze (basket-ball) présente son parcours personnel (ancien joueur, entraîneur de jeunes) jusqu'à sa fonction actuelle de Conseiller Technique Fédéral de Basket auprès du comité départemental du Tarn-et-Garonne.

En basket, il constate que les plus jeunes n'ont aucun souci pour arbitrer. Peu importe la qualité et le développement des compétences à arbitrer, l'intention y est bien aidée par l'auto-arbitrage institutionnalisée lors des plateaux.

Il pose alors la question sur le suivi pour susciter des vocations de futurs arbitres et arriver à les conserver ?

Il pose également le problème de la qualité de l'arbitrage sur les niveaux seniors les plus modestes.

Il trouve que le parcours de Franco Di Guglielmo est intéressant car le fait d'être passé par le statut de joueur puis entraîneur permet au futur arbitre de connaître l'essence et les codes du jeu.

A l'inverse, un arbitre ayant un passé limité en tant que joueur et/ou d'entraîneur, se retrouve aujourd'hui trop isolé des préoccupations techniques pour parfaire cela.

Il expose une piste de travail pour remédier à ce manquement, à savoir l'élaboration d'un socle commun de connaissances dans la formation des entraîneurs/éducateurs et arbitres, qui faciliteraient les échanges et les relations entre eux.

En basket-ball, c'est une initiative menée dans les premiers niveaux de formation « initiateur » et « animateur »

Gérard Bonnet (aviron) adhère également à la démarche conduite par l'UNSS via la dispositif des « jeunes officiels ». Il modère cependant avec la difficulté, pour la tranche d'âge 14-18 ans, à prolonger leur expérience dans l'arbitrage dans le milieu fédéral.

Il fait également remarquer que les problématiques de contestations peuvent également exister dans le sport scolaire, et parfois même venant d'enseignants

Nicolas Maestre (arbitre international de basket-ball) décrit la règle au sein du basket-ball qui consiste à ne jamais laisser un jeune arbitre officier sans accompagnement. Cet accompagnement peut être le second arbitre, un tuteur, un superviseur...

A ce sujet, Boris Lacaze (basket-ball) décrit une expérience menée dans le Gers, et jamais initiée ailleurs à sa connaissance.

Le Gers a connu une grave pénurie d'arbitres pour les championnats départementaux. Le comité départemental a alors imposé aux clubs d'assurer eux-mêmes l'arbitrage des rencontres des championnats départementaux.

De ce fait, les clubs ont réussi à trouver dans leur entourage des personnes qui ont officié et qui ont bénéficié d'une formation à l'arbitrage. La plupart de ces néo-arbitres ont par la suite prolongé leur engagement.

Sur le sujet du socle commun ou plus largement, de l'échange entre les techniciens (entraîneurs/éducateurs) et le corps arbitral, Jean-Jacques Royer (football) présente l'initiative menée cette saison (2015/2016) avant la 1<sup>ère</sup> journée du championnat de 1<sup>ère</sup> division « District ».

Le samedi 5 septembre 2016 (matin), avant le lancement de la 1<sup>ère</sup> journée (le soir même) une réunion entre les arbitres et entraîneurs des équipes participantes à ce championnat s'est déroulée pour évoquer les consignes et directives en matière de règles du jeu et de conduites à tenir.

Cet échange s'est déroulé dans un très bon climat. Mais dès le soir, les rencontres ont démarré et l'ambiance a été radicalement différente !

Le samedi 9 janvier 2016, il était prévu d'organiser une réunion de bilan intermédiaire du déroulement du championnat. 17 arbitres sur 18 s'y sont inscrits assez tôt.

Le vendredi soir, la réunion a dû être annulée, car seuls 3 entraîneurs sur 12 avaient confirmé leur participation.

Cela illustre bien la « fracture » qui existe entre le corps arbitral et le corps « technique » au sein des clubs, malgré le fait que tous les entraîneurs sont titulaires, à minima, d'un diplôme fédéral, voire d'Etat.

Au niveau régional, les entraîneurs/éducateurs ont l'obligation de suivre un module arbitrage, mais pas encore au niveau départemental.

M. Royer a bien entendu que la formation des arbitres démarre dans les clubs dans certaines disciplines.

En football, les arbitres sont licenciés dans les clubs. C'est une obligation, à laquelle peut être associée des pénalités financières et sportives (interdictions de mutation).

Mais, c'est une démarche qui est peu valorisée au sein des clubs. Elle est même souvent négligée et oubliée en début de saison, quand il faut licencier le ou les arbitres du club !

On en arrive même à ce que les arbitres contactent le référent départemental au district plutôt que les dirigeants de club auquel ils appartiennent pour les démarches administratives.

Il faudrait un référent arbitre dans chaque club, ou à minima une personne ressource qui peut accompagner le ou les arbitres.

Cette obligation d'avoir un certain nombre d'arbitres a eu un effet pervers, car les démarches du club (détection, recrutement) sont très souvent orientées en direction de personnes en délicatesse dans le jeu (niveau sportif, âge, motivations...)

Boris Lacaze (basket-ball) réagit à cette dernière remarque en condamnant ce discours trop souvent véhiculé au sein des clubs. Pour lui, c'est anti-éducatif que d'orienter des jeunes vers l'arbitrage car ils n'ont pas le niveau sportif pour jouer régulièrement !

Jean-Claude Jouve (natation) admet, à l'inverse, que souvent ceux qui ont embrassé une carrière d'arbitre ont pu connaître des difficultés en tant que sportifs. Reste à savoir cette réorientation a été dictée par l'entourage extérieur ou si c'est venu d'une motivation personnelle.

Il reconnaît qu'il y a des disciplines très difficiles à arbitrer, et que parfois les sanctions prises sont trop clémentes et méconnues, notamment dans des disciplines fortement médiatisées.

Il considère également qu'il faut être prudent à ne pas basculer dans la course à l'échelon au niveau des arbitres, au risque de voir apparaître des attitudes anti-sportives.

Gérard Bonnet (aviron) confirme le fait qu'il faille faire la différence entre les arbitres (qui jugent le déroulement du jeu) et les juges (qui évaluent la performance)

Un peu à l'inverse des autres intervenants, il reconnaît qu'il a pu intéresser des jeunes vers l'arbitrage, lorsque ceux-ci étaient limités dans leur progression sportive, dans un sport (aviron) où le potentiel athlétique est prépondérant dans la performance.

Cependant, la démarche qu'il aime mener insiste sur le fait que le jeune juge/arbitre puisse trouver un rôle d'accompagnement et de conseil aux sportifs.

Parmi ces jeunes initiés à l'arbitrage, il a pu déceler un désir de progresser chez certains, et il a notamment pu accompagner un jeune jusqu'au niveau international, à seulement 23 ans.

La Ligue Midi-Pyrénées d'Aviron était la 1<sup>ère</sup> au niveau des jeunes arbitres licenciés, en 2015/2016, sur le plan national.

Jean-Claude Jouve (natation) salue le fait d'accompagner les jeunes arbitres vers l'excellence, mais la problématique du niveau local est toute autre car les contextes sont très différents.

En effet, les moyens accordés parfois en décalage, tout comme la valorisation ressentie par le jeune arbitre suivant le niveau où il officie.

Il trouverait également intéressant que des arbitres de haut niveau puissent parfois venir instrumenter sur des compétitions locales.

François Meston (badminton) abonde dans ce sens, avec le risque que les jeunes arbitres, qui présentent de bonnes dispositions, se retrouvent rapidement impliqués dans le gratin national, voire international, sans avoir contribué sur un niveau plus local.

Jean-Marc Barrère (journaliste à La Dépêche du Midi) explique qu'en Fédérale 2 (rugby) et parfois en Fédérale 1 (équivalent de la 3<sup>ème</sup> division nationale), il n'y a aucun juge de touche désigné officiellement.

Il dresse également le constat que les incivilités au sein du rugby amateur prennent de l'ampleur, notamment au niveau du public.

Le débat s'oriente alors vers ces incivilités qui viennent du public et de l'environnement extérieur. Sur ce sujet, il ressort:

- que les dirigeants sont souvent démunis
- que c'est difficile à contrôler par ces mêmes dirigeants, notamment car ces incidents se produisent pendant que la rencontre ou la compétition se poursuit
- que c'est souvent le fait de quelques personnes, et parfois de manière récurrente
- que ces incidents surviennent fréquemment en raison d'un climat tendu sur le terrain ou ses abords directs (notamment les zones techniques des entraîneurs/éducateurs)

Nicolas Maestre (arbitre international de basket-ball) détaille une initiative menée en 1<sup>ère</sup> division professionnelle de basket-ball, qui consistait à diffuser des clips pour expliquer la faute et la règle correspondante sur les écrans des salles sportives.

En rugby, grâce aux oreillettes louées ou vendues à l'entrée des stades des clubs professionnels, on peut entendre les explications et échanges du corps arbitral.

Cela contribue à l'éducation du public

Mais, cela ne concerne que le sport professionnel, qui a les moyens de développer ces outils souvent coûteux.

Les discussions reviennent, alors, sur le rôle éducatif du club amateur et de sa capacité à développer et à contrôler un environnement sain.

Tout le monde est unanime que le club sportif n'est pas à part des évolutions, parfois problématiques, de notre société, bien au contraire.

L'accompagnement parental est abordé, d'abord par Franco Di Guglielmo (savate boxe française) qui considère que les parents du sportif, notamment des plus jeunes, doivent s'adapter aux attentes du club.

Il reconnaît qu'il peut parfois être difficile à certains parents de se maîtriser face à certaines situations sportives connues par leurs enfants, souvent en compétition.

C'est donc le rôle des membres du club (éducateurs, entraîneurs, dirigeants) d'intervenir de manière adaptée auprès d'eux pour leur modérer leurs comportements. Il convient souvent de leur expliquer le rôle et la place que le club attend des parents dans la pratique sportive de leurs enfants. C'est une posture qui a tendance à se perdre au sein des clubs.

Dans certains cas, cela peut ne pas suffire. Mais, le respect des valeurs du club doit s'imposer, quitte à ce que les parents décident de retirer leur(s) enfant(s). Franco Di Guglielmo estime que le club, et l'engagement de ses bénévoles, ne doit rien aux parents, sauf si ces derniers s'attachent à contribuer à son développement et son fonctionnement.

Beaucoup de personnes partagent cet avis, mais reconnaissent également la difficulté de gérer les temps de compétition, au cours desquels se déroulent la majeure partie des incidents liés à l'environnement.

Jean-Marc Barrère (journaliste à La Dépêche du Midi) donne l'exemple du rugby en Nouvelle-Zélande, où il n'y a pas aucune compétition organisée. Les rencontres de jeunes ne revêtent aucun caractère compétitif.

Nicolas Maestre (arbitre international de basket-ball) parle alors de son expérience sur un plateau en catégorie « Baby », où il a arbitré pour le plaisir. Il a pu entendre des critiques formulées par des parents d'enfants autour du terrain.

Il a également partagé une expérience en tant que coach de l'équipe de son fils.

Sur un plateau, un jeune joueur de son équipe a commis une faute grossière sur un adversaire, sans intervention des arbitres. Il a volontairement fait arrêter le jeu et demandé aux arbitres de revenir sur la faute.

Il a eu les pires difficultés à expliquer cette démarche à ses joueurs, car ils n'étaient préoccupés que le gain du match !

Il concède que lorsqu'il a pu être amené à entraîner des équipes de jeunes, il ne faisait plus attention à la prestation du corps arbitral. Selon Nicolas, chacun doit être à sa place !

Le fait d'avoir pu occuper différentes fonctions durant son parcours facilite grandement cette posture

L'image véhiculée par le haut-niveau revient alors au sein du débat.

Les sanctions prononcées par les instances disciplinaires lors de rencontres médiatisées sont trop méconnues ou relayées par ces mêmes médias.

On avait reconnu que la sanction est éducative, mais elle ne peut pas l'être que pour celui qui en est frappé.

Nos plus jeunes sportifs n'ont pas l'accès à l'information, et notamment celle venant des médias sportifs spécialisés. Le club devrait alors servir de relais d'information et d'explication sur les sanctions prononcées à l'encontre des sportifs fautifs.

Laetitia Mauget (tennis) aborde un autre problème à savoir, la valorisation des juges/arbitres. En effet, elle déplore qu'au niveau départemental (voire même plus haut), le juge/arbitre n'est jamais mis en avant. Par exemple, en tennis, lors d'un grand tournoi interclubs, il y a eu 6 arbitres mobilisés durant plusieurs jours de compétition. Lors de la remise des prix, ni récompenses, ni remerciements adressés aux arbitres !

Ce problème se retrouve également dans le football, où l'arbitre, pourtant licencié au sein du club, ne se voit même pas invité aux manifestations festives ou conviviales organisées au sein de l'association !

A ce titre, il est rappelé que le Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif organise chaque année une remise de récompenses aux jeunes arbitres méritants, à l'initiative des clubs ou comités sportifs.

François Meston (badminton) confirme cette idée, en élargissant la discussion sur l'indemnisation et le défraiement des juges/arbitres, qui ne couvrent pas totalement les dépenses financières et matérielles engagées sur une saison sportive.

Et pourtant, il a pu entendre à plusieurs reprises que la venue des juges/arbitres lors des tournois ou compétitions était coûteuse pour les organisateurs !

Il élargit le débat sur la liaison, parfois difficile, à faire entre sa vie professionnelle, sa vie familiale et celle de juge/arbitre international.

Boris Lacaze (basket-ball) cite les résultats d'une enquête menée au sein de la FF Basket-Ball sur les raisons de l'arrêt des arbitres. Il ressort que le manque de temps en est la principale cause. Il précise qu'il s'agit du temps consacré à l'entraînement et à la préparation qui était incriminé.

Yves Boussié (golf) nous informe qu'il est parti 50 jours dans l'année pour officier au cours de compétitions. Il détaille alors les nombreuses tâches qui reviennent à un juge/arbitre de golf, pleinement mobilisé durant toute la compétition (variable de 3 à 4 jours)

Il concède que cela peut être difficile à assumer pour un jeune juge/arbitre

Gérard Bonnet (aviron) confirme que lors des compétitions sportives s'exerçant en milieu naturel, le corps arbitral est très mobilisé :

- soit durant plusieurs jours
- soit très tôt le matin jusque très tard le soir

La présence de Nicolas Maestre, en tant qu'arbitre international de basket-ball, mais également formateur, permet d'en venir à son organisation afin de préparer au mieux ses rencontres, et de voir en quelles peuvent être les différences ou les similitudes avec le milieu amateur.

Pour lui, il est très difficile de faire le lien entre le quotidien d'un arbitre professionnel ou habitué à évoluer dans le haut niveau, et celui d'un juge/arbitre de niveau départemental.

Dans le basket, il est désigné pour officier lors de 2 rencontres par semaine, durant une grande partie de la saison, à savoir :

- un match de compétition nationale le week-end (2 jours de mobilisation, incluant le transport et l'hébergement)
- un match de compétition européenne en milieu de semaine (2 à 3 jours de mobilisation, incluant le transport et l'hébergement)

En-dehors de ces temps consacrés à l'arbitrage de rencontres, il doit également:

- planifier des séances de récupération (ostéopathie/kinésithérapie)
- planifier des séances de préparation physique
- organiser ses déplacements à venir
- effectuer ses débriefings vidéo, ainsi que ceux des arbitres dont il assure la formation et le suivi

Il concède que c'est assez difficile sur le plan familial, mais également au niveau physique.

Même si les moyens sont très inégaux, il ne peut qu'engager les jeunes arbitres à s'entraîner physiquement, mais également à s'impliquer auprès de leur club, soit en tant que sportif, soit en arbitrant lors de situations d'entraînement.

Sur ce sujet, il milite pour que les éducateurs/entraîneurs confient aux jeunes sportifs l'arbitrage au cours des oppositions qui ont souvent lieu en fin d'entraînement.

Leur demander de prendre le sifflet ne suffit pas, les éducateurs/entraîneurs doivent engager les jeunes à être performants dans leur costume ponctuel d'arbitre !

François Meston (badminton) détaille les fonctions différentes d'arbitre et de juge dans le badminton.

L'arbitre doit gérer seulement le déroulement des rencontres sportives.

A l'inverse, le juge/arbitre doit assurer la gestion avant, pendant et après la compétition ou le tournoi, ce qui représente une durée conséquente quelque soit le niveau de compétition.

Franco Di Guglielmo (savate boxe française) explique également les fonctions de juge, d'arbitre et d'officiel, notamment lors des compétitions internationales.

Récemment, une nouvelle fonction est apparue, à savoir celle d'évaluateur des 3 fonctions pré-citées !

Pour lui, c'est très intéressant, mais cela se rajoute aux autres tâches à assurer, ainsi qu'aux sollicitations récurrentes tout au long des compétitions.

Gérard Bonnet (aviron) parle du dispositif fédéral lors de compétitions qui regroupe des arbitres autour d'un superviseur.

Ce dernier, bien souvent arbitre par ailleurs, a beaucoup de responsabilités sur le bassin, ce qui le mobilise pleinement durant toute la compétition.

Il faut arriver à être exigeant tout en prenant en compte la concentration des sportifs.

Par exemple, il lui arrive de solliciter l'entraîneur pour vérifier le matériel, plutôt que d'en parler avec les rameurs directement.

Boris Lacaze (basket-ball) revient sur le fait que l'arbitre se retrouve souvent isolé au sein de son club. Pour lui, cela pose une réelle difficulté pour rester au contact de sa discipline quand il n'arbitre pas.

Il évoque également la présence d'un superviseur qui vient évaluer les arbitres lors de rencontres. Si la démarche est intéressante, elle n'est malheureusement que trop rare pour que cela influe positivement sur le corps arbitral. En effet, cela engendre trop de pression sur les arbitres qui officient.

Il regrette que ces évaluations ne soient pas plus fréquentes, car en plus de pouvoir assurer un suivi plus régulier des arbitres, ces derniers pourraient se sentir soutenus lors de leurs rencontres, le superviseur pourrait alors jouer plusieurs rôles, à savoir celui d'évaluateur, de conseiller, de tuteur, de confident...

Concernant les outils à la disposition des juges/arbitres pour les assister dans leur progression, la vidéo est alors abordée.

Boris Lacaze (basket-ball) confirme le fait que certains arbitres l'ont parfois sollicité pour avoir les vidéos des matches de l'équipe qu'il entraîne.

Il est d'accord pour leur transmettre en fin de saison.

Nicolas Maestre (arbitre international de basket-ball) nous raconte comment, avec son frère (alors en formation d'entraîneur de basket) quand ils étaient tous les 2 étudiants, ils regardaient, tous les soirs, des vidéos de matches et échangeaient suivant les 2 visions : celle d'un entraîneur et celle d'un arbitre !

Il reste convaincu que les 2 fonctions ont beaucoup à apprendre l'une de l'autre, et que les rapprochements sont à encourager quand ils sont possibles.



Boris Lacaze (basket-ball) parle de sa démarche personnelle au sein de son équipe senior de niveau « pré-national ». Depuis 2 ans, il organise une réunion entre ses joueurs et l'arbitre licencié au sein du club. Cette réunion porte notamment sur l'explication des nouvelles règles, les consignes et les directives arbitrales...

Cette initiative valorise l'arbitre du club.

Par contre, Boris regrette que cette démarche ne recueille que peu d'intérêt de la part de ses joueurs.

Nicolas Maestre (arbitre international de basket-ball) confirme l'intérêt de ce genre de démarches, et considère que c'est encore plus bénéfique lorsque cela se fait dans le cadre de situations pratiques à l'entraînement comme il l'a déjà fait avec l'équipe de France masculine.

Boris Lacaze (basket-ball) a déjà mené ce genre d'actions, mais avec les officiels de table de marque, qu'il avait invité lors d'entraînements avec son équipe. C'est très spécifique au basket-ball, et cela peut avoir un rôle déterminant dans le déroulement d'une rencontre.

Sinon, il arbitre lui-même au cours des entraînements, et il oriente ses décisions en fonctions des adversaires, des officiels désignés (...) afin de développer chez ses joueurs leur faculté à se décentrer de l'arbitrage au profit de leur rendement sur le terrain.

Annick Lucas (hand-ball) présente le dispositif mené au club de l'Amicale Laïque de Valence d'Agen (ALVA). Les jeunes arbitres sont toujours accompagnés et sont autorisés à arbitrer à domicile.

Il y a toujours une personne, dite « suiveur », qui est présente avant le match, puis à la mi temps et après la rencontre. Un suivi est ensuite adressé à la commission d'arbitrage durant la semaine. Concernant ces « suiveurs », il peut arriver qu'il puisse en manquer pour accompagner tous les jeunes arbitres qui officient. Les parents sont alors sollicités et voient cette tâche facilitée par la mise à disposition d'une grille d'observation simplifiée.

Pour accompagner la formation des jeunes arbitres, ils sont invités à venir sur des matches de différentes catégories et ils doivent évaluer les décisions des arbitres qui officient devant eux, grâce à des grilles d'observation.

Un peu à l'image du basket-ball, des écoles d'arbitrage commencent à être créées au sein des clubs, qui doivent alors structurer une équipe de formateurs et de suiveurs.

Concernant les problématiques liées à l'environnement extérieur, le club de l'ALVA a créé un carton jaune pour les parents

Un commissaire désigné au sein du club peut aller voir les parents lors des plateaux de jeunes, avec un discours adapté autour de quelques phrases pré-établies. Le symbole est fort et très souvent le climat s'assainit après l'intervention du commissaire.

Cette initiative a été reprise par quelques autres clubs.

Nicolas Maestre (arbitre international de basket-ball) félicite les dirigeants du club pour ces initiatives. Il réaffirme le fait que l'arbitre est un acteur du jeu, et qu'il doit se préparer à l'image des sportifs.

Le débat s'achève sur un retour autour de la problématique de gestion des conflits.

Franco Di Guglielmo (savate boxe française) présente sa démarche lors d'une compétition, organisée sous forme de tournoi.

Il a systématisé une réunion informelle entre les boxeurs, leurs entraîneurs et les dirigeants.

A cette occasion, il rappelle certaines consignes élémentaires en matière de discipline et de comportement.

Puis, juste avant le combat, un rappel est fait à l'attention des boxeurs.

Ainsi, en cas de sanction à l'encontre d'un boxeur, il peut lui rappeler qu'il avait plusieurs fois averti en amont, ce qui facilite la compréhension du sportif.

Il peut des fois arriver des événements dits « indésirables », qui font alors l'objet d'un rapport circonstancié adressé à la fédération, qui prend souvent des sanctions significatives.

Il souligne également l'importance de la façon d'échanger et de communiquer avec les sportifs et leur entourage. Pour cela, certaines juges/arbitres ont cette compétence (acquise ou parfois innée) et d'autres non. Dans ce cas, il ne faut pas hésiter à suivre des formations sur les méthodes de communication, où des jeux de rôles sont présentés.

Nicolas Maestre (arbitre international de basket-ball) rappelle l'importance de la vidéo pour accompagner la progression de l'arbitre et soutient le recours à des formations spécifiques, comme la Programmation Neuro-Linguistique (PNL)